



Le Protecteur du citoyen : rôle, intervention, résultats

Le Protecteur du citoyen, institution neutre et indépendante, assure la qualité des services publics et le respect des droits de leurs utilisateurs. Il ne relève pas du gouvernement du Québec, mais fait rapport à l'Assemblée nationale.

En quoi consiste précisément son rôle ? Quelle est la portée de ses interventions ? Quelles sont les modalités pour y avoir accès ? Telles sont les questions auxquelles cette formation répondra. Le but : faire connaître une institution créée il y a plus de 45 ans qui accueille les plaintes de citoyens de ou de leurs représentants qui s'estiment lésés par les services gouvernementaux ou le réseau de la santé et des services sociaux.

CONFÉRENCIÈRES: **Me Chloé Corneau et Me Olivia Linteau**
Protecteur du citoyen

DATE : Le **22 novembre 2016**, de **12h15 à 13h45** (aucun repas ne sera servi)

LIEU: Salle des mariages au Palais de justice de Québec

COÛT : Membre du Jeune Barreau : **20\$**
Membre du Barreau : **40\$**

Places limitées

LA CONFÉRENCE EST EN VOIE D'ACCRÉDITATION PAR LE BARREAU POUR UNE DURÉE DE 1H30

INSCRIPTION : Responsable de la formation du Barreau de Québec
(418) 529-0301
formation@barreaudequebec.ca

INFORMATIONS : Me Isabelle Sarrazin (responsable de l'activité)
(418) 682-9966

Fiche d'inscription

Le Protecteur du citoyen : rôle, intervention résultats

Le 22 novembre 2016

Nom : _____

Étude : _____

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

Année d'admission au Barreau : _____

Signature : _____

Faire parvenir la fiche d'inscription **accompagnée de votre paiement**, avant le 16 novembre 2016, via le site du Barreau de Québec ou par chèque à l'ordre du JEUNE BARREAU DE QUÉBEC, au 300, boul. Jean-Lesage, RC-21 (casier #1) Québec (Québec) G1K 8K6 ou par télécopieur au (418) 522-4560.